TOURCOING

La journée du mercredi 26 :

CEROUE COMMUNALE: do 9 h. à midi et de 5 à ours public de piction: 7, h. 12, Salle des Criek-

Le Concert de Wieshaden

Voici en quels termes notre confrère « Comordia » apprécie le concert de gala que la société nationale « Les Orphéonistes Crick-Sicks » a donné la semaine dernière au kurhaus de Wiesbaden:

la semaine dernière au kurhaus de Wiesbadun:

« Les chanteurs, qui, choisirent pour programme plusieurs vieilles chansons françaises, ont été chaleuressement applaudis, grâce à la maîtrise absolue de leurs voix dout la modulation superbe fat remarquable et grâce à la discipline merveilleuse avec laquelle ils suivirent les intensitions artistiques de leur directeur. L'empereur a fait transmettre l'expression de sa plus grande astisfaction à M. Duyaburg et à ses chanteurs. La critique allemande, est unanime à vanter les productions de l'art de la société nationale des Orphéoniates Crick-Sicks qu'on espère pouvoir applaudir de nouveau à Wiesbaden. »

Les Crick-Sloks invités à Berlin

Nous apprenque que la société des Crick-Sicks, vient de recevoir une invitation de se rendre à Berlin, pour y donner concert le 20 juin prochain, à l'occasion d'une fête de charité dans les jardins du prince de Bulow. En raison d'empêchements matériels, la commission a décliné l'offre qui lui desit faite mais a vontie sen concours pour l'anétait faite, mais a promis son concours pour l'an née prochaine.

Un ordre du jour de la Fédération musicale de

Dans la séance qu'elle a tenue dimanche à Paris, la commission centrale de la Fédération musicale de France, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant, proposé par le président, M. Richard jour suivant, proposé par le président, M. Richard.

a M. Wieshaden, l'Orphéon des Criek-Sicks de Tourcoing a su faire apprécier hautement l'art choral francaia, car. d'après les rapports qui me sont parvenus,
cette phalange artistique a obtenu un aucès aussi
vif que mérifé. Je cròis être votre interprète à tout en
adressant de chalcureuses félicitations aux Crick-Sicks
qui, comprenant que l'art n'a pas de patrie, sont allés,
au delà du Rhin, soutenir la réputation artistique de
l'Orphéon français. >
Les délégués, représentant plus de 3000 sociétés

Les délégués, représentant plus de 3000 sociétés françaises fédérées ont applaudi les paroles de M. Richard.

Un homme blassé d'un coup de révolver

De l'amitié à la haine. - Arrestation du coupable

Les habitants du quartier de la place Thiers étaient mis en émoi, dans la nuit de lundi à mardi, un peu avant minuit, par un coup de revolver.

La détonation fut perçue par des agents de patrouille, qui arrivèrent aussitôt sur les lieux. Voici ce qui s'était passé:

Un ouvrier teinturier, Charles-Louis Dhaeue,

Un ouvrier teinturier, Charles-Louis Dhaene, 23 ans, demeurant rue de Roubaix, 105, rencontra nue Famelart, à lquelques mêtres de la plue. Thiers, devant l'estaminet Luysch, un de ses anciens amis, Joseph Depraeter, 27 ans, journalier, rue de Normandie, cour Masquilier, à la Coux-Rouge, qu'il considère, à tort ou à raison, comme son rival.

Rouge, qu'il considère, à tort ou à raison, comme son rival.

Une querelle éclata entre les deux antagonistes. Dhaene sortit soudain un revolver et tira un coup de son arme. La balle atteignit M. Depraeter à la cuisse gauche qui fut traversée. Aucune artère ne fut touchée.

Cette scène qui n'eut point de témoins, n'avait duré qu'un instant. Dhaene après avoir tiré, prit la fuite. Quand les agents arrivèrent rue Famelart, il trouvèrent Depraeter étendu sur la chaussée. Une légère hémorragie s'était déclarée. Le blessé fut conduit au poste central de police, où il reçut les soins de M. le docteur Huriez. Après avoir été pansé, il fut reconduit à son domicile.

M. Broux, commissaire de police de permanence, interrogea le blessé et fit rechercher Dhaene.

Celui-ch qui était rentré à son logement, fut ar-

ene. :lui-ci, qui était rentré à son logement, fut ar-

rêté mardi matin, à six heures, au moment où il sortait pour se rendre à son travail.

Il a été déféré au Parquet, sous l'inculpation de port d'arme prohibée et de coups et blessures

Un mécanicien brûlé par de l'essence

Un accident s'est produit mardi, vers onze heures et demie, rue Fidèle-Lehoucq.
Au numéro 21 se trouve l'atelier de cycles de MM. Léon et Rémi Vandenbulcke frères.
Le premier se trouvait seul dans l'atelier où il transvasait de l'essence. Il commit l'imprudence d'accomplir ce travail à proximité d'un réchaud allumé.

L'essence s'enflamma et le brûla à la figure. Les

L'essence s'enflamma et le brûla à la figure. Les brûlures, beureusement, sont peut graves et n'intéressent pas les yeux.

La porte de l'atelier étant ouverte, des passants furent témoins de l'inflammation de l'essence. Des soins furent prodigués au blessé en attendant l'arrivée d'un docteur.

A midi et demi, en l'absence de son frère, M. Léon Vandenbulcke fut conduit, par une voiture du service des ambulances à l'hôpital civil, où un pansement fut fait.

A son retour, M. Rémi Vandenbulcke fit les démarches nécessaires pour faire reconduire le blessé à son domicile.

Son état n'est nullement grave. Les brûlures sont superficielles et un repos d'environ deux semaines suffira au complet rétablissement de M. Vandenbulcke.

M. Rougeron, commissaire de police du ver ar-

M. Rougeron, commissaire de police du 1er ar-rondissement, s'est rendu sur les lieux, pour faire les constatations légales.

Cambrioleurs incendiaires

Sous ce titre, nous avons raconté le cambriolage du 2 mai dernier, chez M. Henri Duvillier, bou cher, aux Halles, 33, rue de Cambrai, au quartier Jean-du-Bus. Ce dernier rentrant chez lui avait, surpris les malandrins occupés à mettre à sac son immeuble. Dans leur précipitation à fuir, les cam immeuble. Dans leur precipitation a fuir, les cam-brioleurs n'avaient pu ramasser un chapeau mar-que Ségard-Deddourge, qu'un coup de canne de. M. Duvillier avait fait tomber à ses pieds. Le vo-leur avait même reçu une balafre à la figure. Ce cambriolage suivi d'incendie ne devait pas rester

impuni. Quelques jours après, la police de Tourcoing arrétait deux individus Robert Degoud et Marceau Creye et les déférait au parquet. Le dossier de cette affaire fut confié à M. Delalé, juge d'instruction à Lille. Après un interrogative servé les deux compliers retonnueunt être gatoire serré, les deux complices reconnurent être les auteurs du cambriolage qu'ils racontèrent dans tous ses détails. Quant à l'incendie, qui s'était allumé chez M. Duvillier, au moment de la suite

des deux individus, le magistrat n'a pu faire la preuve qu'il avait été allumé volontairement.

Degoud et Creye ne sont donc poursuivis que sous l'inculpation de tentative de vol. Ils auront à répondre de ce délit devant le tribunal correctionnel à l'audience du 5 juin prochain.

SYNOIGAT DES CABARETIERS ET DESITANTS DE SOISSONS DE TOURGOING ET
WYROMS.—C'est jeudi 27 mais à 7 heures 1/2,
dans la saile des fêtes des Hospices, rue de Tourmail, qu'aura lieu la réunion générale suivie d'une
conférence donnée, par M. Ménon, président de la
Pédération des débitants du Nord et Nord-Est,
que traiters de la supprésson de la licence ; répartition plus juste des patentes; fabrication de la
bière; vente à l'hectolitre; accaparement des Cabarets par les brasseurs, étc., etc.

A LA DAISSE D'EPARGNE. — A l'occasion des fètes de la Pentecôte, la caisse d'épargne et ses succursales séront fermées dimanche 30 et lundi 31 mai. Par contre, il y aura séance à la caisse centrale le samedi 20 mai à dix heures.

CULTURE DU LIN. — Les déclarations d'ensemencement doivent être faites à la Mairie, avant le 27 juin, pour obtenir la prime accordée.

le 27 juin, pour obtenir la prime accordée.

ARRESTATION D'UN VOLEUR. — La poliça a mis en état d'arrestation Théophile Compain, 13 ans 1/2, originaire de Verviers, inculpé de plusieurs vols au comptoir. C'est à la suite du vol commis chez M. Jules Lecafette, cafetier, rue des Ursulines, que cette arrestation fut opérée. Compain a abandonné ses parents, il y a quelque temps, pour courir le monde. Il habitait en logement dans un estaminet de la rue de la Blanche-Porte.

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement l'a déféré au parquet.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — An peignage de

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement l'a déféré au parquet.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de la Toesée, rue de Roubaix, 157, un homme de peine, M. Alphonse Liemans, 26 ans, rue Solferino, 46, à Roubaix, en conduisant une brouette vide, a glissé dans un trou. Il s'est fait des contusions simples au thorax et à l'avant-bras droit. Huit jours de repos; docteur Bertrand.

— Une soigneuse du même établissement, Mme Virginie Thuys, 61 ans, rue des Anges, cour Puls, à Roubaix, en voulant retirer une barbe à un métier, a glissé et s'est fait une entorse au côté du pied gauche. Docteur Bertrand; 15 jours de repos.

— Chez MM. Charles ets François Flipo, filateurs de coton, rue Winoc-Chocqueel, une soigneuse d'étrage, 60, Mile Matié Delberghe, rue du Virolois, 185, a eu le majeur droit comprimé dans un cegane de métier. Docteur Vanneufville; 15 jours de repos.

— Un tisseur de chez M. Flortmond Gillis père, rue des Villas, 63, au Blanc-Seau, M. Joseph Burghgraeve, rue des Ainges, 32, à Roubaix, a en le pouce gauche luxé par un coup de bras de chasse. Docteur Lepers; 25 jours de repos.

MOUVAUX

XUAVUCM ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, M. Jules Bookstael, étirageur, à Tourcoing, a reçu un madrier sur le pied droit. Doune jours de repos; docteur Vienne.

LILLE

Une délégation de la Municipalité à Paris

Une délégation de la Municipalité à Paris

M.M. Delesalle, maire; Brackers d'Hugo et Binauld,
adjoints, ont quitté Lille pour se rendre à Paris. Ils se
sont réunis mardi matin, à dix heures et demie, à la
Chambre des députés avec les maires et les délégations
des Conseils municipalment de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et les députés de ces villes ou des départements
respectifs pour appuyer, tant auprès du gouvernement
que de la Chambre des députés, une proposition émanant de M. Marietton, signée d'un grand nombre de députés, tendant à l'abrogation de l'article 20 de la loi
du 25 juillet 1933.

Cet article met à la charge des communes de plus de
150.000 habitants les traitements des instituteurs, dont
le montant n'excède pas le produit de huit centimes
additionnels généraux. Cinq villes sculement en France
tombent sous le coup de cette réglementation.

D'autre part, profitant de son séjour à Paris, M. Delessile a sollicité de M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, une entrevue pour l'entretenir de la question du
dénantèlement.

UN INCENDIE PROVOQUE PAR L'EXPLO-SION D'UNE LAMPE A ESSENCE. — Mardi, vers midi, un contremaître au service de M. Vandecastelle, peintre-décorateur, rue d'Angleterre, 72, allumait une lampe à brûler lorsqu'me fiamme jaillit d'une fissure produite par l'usure.

lampe à brûfer lorsqu'ume finnine jaillit d'une fissure produite par l'ucure.

Le contrematre rejeta vivement la lampe. Celle-ci alla tember dans la cour et heurta un bidon de gazoline qui s'enflamma à son tour. Une flamme immense lécha l'escalier où se trouvait un tonneau centenant trois cents litres d'essence.

Heureusement, sans perdre son sang-froid, le contremattre aidé des ouvriers de la maison et de quelquen passants put so rendre maître de ce commencement d'incendie en l'arrosant à l'aide de seaux d'eau. Les pompiers qui étaient accourus n'ont pas eu à intervenir. Les dégâts se montent à 300 francs. Ils sont converts

par une assurance.

Dans l'intérêt de vos enfants, vous ne pouvez acheter vos voitures d'enfants qu'aux Galeries Lilloises. Demander tarif.

L'IN BAMBIN DISPARAIT ET EST RETROUVE A TOURCOING.—La police de Tourcoing a informé la mairie de Lille que le jeune Daniel Dassonville, 10 ans, dont les parents habitent rue des Blanchisseurs, aveit été trouvé, mardi matin, errant dans les rues de Tourcoing. Tourcoing, Le jeune Dassonville avait quitté le domicile de ses parents depuis dimanche et on le recherchait.

LA MAISON THIERY ET SIGRAND est trans-térée rue Neuve. à Lille férée rue Neuve, à LILLE. — Vêtemente pour Hommes, Jeunes Gene et Enfants. — Prix défiant toute concurrence. — La maison est ouverte teus les dimanches jusqu'à midi. 63561

Les Subventions du Département du Nord aux Sociétés de Secours Mutuels approuvées

Le « Bulletin des Actes de la Préfecture du Le « Bulletin des Actes de la Préfecture du Nord» publie cette circulaire îde M. le préfet relative aux règles adoptées pour la répartition du crédit de 42,000 francs inscrit au budget départemental pour être distribué es pubvention aux sociétés de secours mutuels approuvées conforment aux dispositions de la loi du 1er avril 1898. Voiei cette circulaire gui intéressera bon nombre de nos lecteurs :

Void cette circulaire qui intéressera bon nombre de nos lecteurs:

BASES DE LA REPARTITION.— Les sociétés approuvées et les Unions de sociétés inprouvées conformement aux dispositions de la loi du ier avril 1996. L'encheirnit, acuies, dos subsides du département.

Les petites sociétés, celies qui existent d'sh's les communes de faible importance, et dent le développement est forcément limité, peuvent participer à ces subventions à la condition de constituer des utions. Les sociétés ainsi granpées conservent chacune leur autonomie, mais les utilions qui clies forment d'obvent crèer un des acrièces de nutualité prévus par la loi.

Le Conseil général a entendu ausest favoriser l'adminsion des femmes et des enfants dans les sociétés des sociétés qui, des à présent, ont annifesté leur vigueur; il leur réserve des subventions spéciales basées sur leur acroissement dans l'aventr.

C'est pour atteindre ces divers buts que l'assemblée départementale a adopté le mode actuel de répartition du crédit inscrit au budget du département en laveur des sociétés que vers mutuels.

Elle a fait deux catégories de sociétés:

Elle a fait deux catégories de sociétés:

L'écolétés nouvelles (c'est-à-dres qui avaient moins de

nes sectives de secours mutuels.
Elle a fait deux categories de sociétés:
1º Sociétés nouvelles, c'est-a-dire qui avaient moins de
deux années d'existence au ter janvier 1909;
9º Sociétés anciennes, c'est-à-dire qui avaient plus de
deux ans d'existence au ter janvier 1909.
Le décompte des subventions sera établi sur les bases,
sulvantes:

OHAPITRE 1. — Sociétés nouvelles. — Union de sécié-tée nouvelles. — § A. Sociétés d'hommes adultes: † 100 frances aux sociétés nouvelles ou Unions de so-ciétés nouvelles qui, au bout d'une année d'existence, mannes sociétés predia articlique : 2 de raines à cos modifié dus cotisations des membres participants en sus do 76.

OHAPITRE 111. — Secitio ambounce d'hommes adulice qui modifierent leure statute peur admetire les femmes eu les enfants. — Ces sociétés recervont pendant les deux années qui suivront la modification des statuts une somme égale au produit des collactions versées par les femmes et les enfants.

VENTILATION DES ORÉSITS. — Les ofédits prévus aux 66 A. B. et C. du chapitre ler et au chapitre III sont forcémont variables, puisqu'ils dépendent de créations de Boclétés ou de modifications dans le régime des sociétés, qu'il n'est pas possible de prévoir. Les besoins de ces chapitres servont tout d'abord satisfait, une disconsibile par défaut d'emploi, la somme disposible s'ajoulers au crédit du chapitre III. Si, su contraire, les crédits surprisés se fronvaient dépassées, une réduction surprisé se fronvaient dépassées, une réduction de de l'insudinance serait opèrées sur le crédit du Chapitre II.

egale à l'insuffisance serait operes sur le companion de l'idee mutualiste, elle suscitera des récrues nouvelles surtout dans les campagnes, et elle aura pour heureux résultat d'amener à la nutualité les femmes et les enfants qui, jusqu'à présont, ont été tenus trop à l'écart de ses blenfaits.

EFFEOTIFS DES SOCIÉTÉS. — Les effectifs des sociés qui serviront de base en 1909 à la répartition de

de ses bienfalis.

EFFEOTIFE DES AOGIETÉS. — Les effectifs des sociétés qui serviront de base en 1909 à la répartition des auventions, seront ceux arreits au si fécembre 1906 es auventions, seront ceux arreits au si fécembre 1906 es figurant dans les comptes rendra dont un cravil 1806.

Des lors, pour les sociétés anciennes prévues au chapitre II. l'excédent d'effectif d'après lequel sera calculée la subvention proportionnelle au montant des cotisations (avec maximum de 4 fr. par tête), ressortira de la différence entre les chiffres accusés au 3i décembre 1907.

PRODUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION.

Les sociétés ou Unions de sociétés que de l'experient bénéraires de la préceture pour l'arrondissement, sun den ande, avec pièces justificatives à l'apput, indiquant exactement le régime dont elles so reclament pour l'attribution d'une des subventions préves par la décision du Conseil général.

Je prie MM. les rottes de subventions préves par la decision du Conseil général.

Je prie MM. les présidents de sociétés de secours mutuels de vouloir bien veiller à ce que contiennent cion et qui sont indispensables pour le calcul des subventions. J'appelle toute leur attention sur ce point.

PIÉCES à PRODUIRE, — Les sociétés auront à produire: Un était du produit des cotisations accurd à produire : Un était du produit des cotisations excuses de la consiers de la consier prèvie par le présent instruction et qui sont indispensables pour le calcul des subventions. J'appelle toute leur attention sur ce point.

PIÉCES à PRODUIRE, — Les sociétés auront à produire: Un était du produit des cotisations calculé d'après le taux fixé par les statuts; la décample ou cotisations preçues padant l'exercice 1906 (voir formule à calque).

colisations perques pendant l'exercice 1000 (voir rotate).

Della DE PRODUCTION DES DEMANDES. — Ainsi Qu'il est dit plus haut, le montant des subventions allouées au titre des chapitre I et ill devant van configuration de la c

partement.

ALLOGATIONS SPÉCIALES. — Un crédit de 5.000 fr.
a été réservé pour être répark! le cas échéant, entre les sociétés les plus éprouvées, étant entendu que le déficit présenté par elles à l'appui de leurs demandes résulterait soit d'une mortalité, soit d'une morbilité supérieure à la moyeune du de dispositions s'autuaires détectueuses auxquelles il devrait être porté remède pour l'apenir.

l'avenir.

Les demandes tendant à obtenir une subvention sur ce crédit spiel derront parvenir à la Préfecture ou à la sous-préferance, avant le 15 novembre 1909, et être accompagnées de tous documents permettant d'en apprécier le hien-fondé, et notamment d'un état détaillé de la situation financière (formule B).

Communications

POUBAIX. - Jounesse Républicaine anticollectiviste. Ce soir. à huit heures et demie, chez M. Alphonse Ce soir, à huit neures et denne, chez M. Alphonse Leman, 63, rue de Lannoy, reunion du Conité de la language de

EN YOUS ADRESSANT POUR YOS ARMES A LA MAISON JOIRIS (rue des Pults-l'Eau, 28, TOURNAI, vous achetez en fabrique.

MONAETTE2 BETIBIERSES

-La confirmation. - Mgr de Colophon administrera le Sucrement de Confirmation feutir à hust heures, à Salut-Joseph; à dix heures, à Noire-Danie. La gramonie des premieres communique aura lieu jeud, 27 mai, à l'Institution de Ségur.

GROIX

CROIX

— Les premières communions. — Nous avons annonce que la cetentinne de la première communion aurait fieu dans les deux paroisses, le dimanche 30 mai, et que la confirmation sersait donnée le lendemain, Voici l'heure des différents offices:

A l'église St-Martin. — Dimanche 30 mai (Pentecôte), première communion. Pred'ére messe à 5h.1/2. Messe de première communion. Pred'ére messe à 5h.1/2 au Paironage. Messe à sh.1/2; grand'messe à 10 heures; dernière messe à 1h. 1/2; grand'messe à 10 heures; dernière messe à 1h. 1/2; grand'messe à 10 heures; dernière messe à 1h. 1/2; grand'messe à 10 heures; dernière messe à 1h. 1/2; grand'messe à 10 heures, messe d'actions de grâces; à 9h.1/2, réunion des enfants à l'église; à 10 heures, Confirmation par Ma. Noint-Pierre. — Les messes seront aux mêmes heures que le dimanche, except la messe de première communion qui sera à 7 heures au lieu de 7h.1/3); les garcons se réuniront au Partonage, les filles à l'asiles Saint-Vincent de Faul, au moine viugt minutes avant chaque office. Les vepres seront à 8 heures. Les exercless de la retraite commenceront le jeuid 27 mai, à 7 heures du matin. La confirmation est fixée au lundi de la Pentecôte. Les eufants devront étre réunis à l'église Saint-Pierre à 7h.1/3 du main; surfout, qu'il n'y au pas de relardataires.

WATTRELOS WATTRELOS

— Les messes de la Pentecôte. — Dimanche prochain, la Société chorale « Les Amis réunis du Centre » se fera entendre à Herseaux, à la grand messe de 9 heures et demie. Elle exécutera, sous la direction autorisée, de M. Jules Lepoutre, la 2 messe de Mazingue, ainsi qu'un O Solutaris du même auteur. Les coli seront donnés par MM. L. Calonne, H. Portier et II. Vrec. Ce soir, à 8 heures, dernière répétition générale; dimanche prochain, le départ aura lieu à 8 heures un quart. Réunion à la maison communale. TOURCOING

TOURCOING

— Institution tibre su Barré-Gaur. — Les élèves et professeurs du Collège, se rendront en pèlerinage à la Marilère, jeudi procluisi. 31 de depart aux de la marilère, jeudi procluisi. 32 de depart aux lleu de particulation de la marilère, peut de la messe cera célèchée à nuit heures, par M. l'abbé Leleu, supérieur du Collège. La musique interprétera, pendant la cérémonde, sous, la direction de son chef, M. Alphonse Heinrich: «Rayons d'Espoir», ouverture, de Ressels, et «La Fête-Dieu», andante religioso, de X...

CONVOIS FUNEBRES

Meme reuve Henri CLARAUT nés Stéphanie FEEURY décedée à Roubaix, lo 28 mai 1909, dans as 80e année, administrée des Sacrements. Messe de Convol, Mercredit Se Mai, à 9 h. vigites, la même Jour, à 6 h. Couvoi et Service Solenneis, ésués 27 dudit rois, à 9 h. 1/2, église Netre-Dame. — Assemblée, rue Daubenton, 21, à 9 h. 1/2 précises.

4. Martial MASQUELIER-LONOKE, Blanchiseur, décédé à Europe, le 24 Mai 1909, à 12ge de 3 min administré des Ranczments. Convoi et Service Source, Jeudi 27 Mai, à 9 h., égite de seçente de commilée, Jeudi 27 Mai, à 9 h., égite de seçente bacquetter, anclerale fryme Delobel. 66845

MESSES ET OBITS

Mms Charles DONCKELS, nés Philomène VANDEM-BOSSUHS, décèdée à Tourcoing, le 37 Mai 1806, à l'âge de 68 ans. administrée des Sacrements. Obli Anniversaire Jeudi 27 Mai 1909, à 8 h. 1/4, église Saint-Christophe.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Le cours, de desin industriel de M. Romain n'aura pas lieu aujourd'hui meteredi, 26 courant.

Les cours classiques de pinno. — Les concours des Cours classiques de pisno » cont fixés au jourd 17 juin. Le jury, présidé par MM. E. Cigout, chevalier de la Légion d'honneur, directeurs-sondateur de la Légion d'honneur, l'eminent professeur du Consecte de la Légion d'honneur, l'éminent professeur du Consté des études et des examins », comprendra, en outre, de études et des examins », comprendra, en outre, de études et des examins », comprendra, en outre, de études et des concours de soltège et d'accompagnement, ainsi que les épreuves pour le brevet d'apsieudes pédagogiques que préparent les élèves du cours spécial de pédagogie se destinant à l'enseignement.

Succès scoloire. — 20 sièves de l'Institut Sévieux de l'autre de la course de stacque.

chie & 25 avril dorzer (système Prévost-Belaunay).
Ce sont: examen théorique: Mile Suzanne Isoté; examen préparatiore: Miles Mathilde Beusart, Hosalie Beusart, Vronne Boutens, Laure Castel, Lucie Crampon, Raymonde Derue, Céline Premare, Lucies Devanne, Marquerite Erkelboudt, Céline Fremaux, Géranie Morelle, Fernande Moret, Amélia Poudrez, Agnès Questroy, Marie Thiefiry, Engeine Vandeputte, Agnès Vandenbogarde et Germaine Verhelst.

— Bouress d'enseignement primaire supérieur.

— Trois dièves de l'Institut Sérigné viennent de subir avec succès l'axamen des Bouress d'enseignement primaire supérieur, ce sont Milea Jeanne Morelle, Raymonde Derue, Joséphine Mignauw.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'an-gagent ni l'opinion ni la responsabilisé de la rédaction.)

Alonsieur le Directeur du Journal de Roubaix,
A peine avons-nous eu quolques journées de chaleur
que notre rue d'Alsace est devenue inhabitable.
Elle mérite vraiment son auronn de rue à poussières car les habitants sont forcés de n'ouvrir aucune
fenétre par mesure d'hygiène.
Avec quelques arrosages journaliers, ne pourraiton aussi empêcher les autos à faire du 60!!! ce qui
nous laisse un perpôtuel brouillard de poussière. Il me
semble que la santé publique vant bien une rigouseuss
surveillance qui imposerait un maximum de vitesse de
30 kilomètres.
Comptant sur qui de droit pour nous donner satis-

Comptant sur qui de droit pour nous donner satis-faction, je vous présente, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, mes respectueuses salu-tations.

Un habitant de la rue d'Aleace.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » FURLIR GRATUITERSE BOUS CETTE RURRIQUE, LES RÉPONDES AUX SE MANDES DE REMBELCHIZHETS.

P.V., Mouraux, — 1° On emploie certains preduits chimiques en arrosage; 2° Non, il n'a que cette fonction; 3° Exercer ses facultés, c'est en lorgeant qu'on devient lorgeron; 4° Oui, elles sont cimentées; 2 kilomètres 800. — Un jeune homme ennuyé. — Article 19 de 18 loi du 21 mars 1855. Le temps passé dans la position de réforme temporaire ne compte pas comme service actif. — G.S. 1r. — Adressez-vous à M. le colonel commandant le 43° régiment d'infanterie, à Lille.

H.P. — 30 à 32 degrès, 45 à 48. — Musique. — Oui il en existe, mais rien ne vaut encoro les leçons d'un professeur.

MEUBLES DE STYLE M" IDRAC

28, Bouley. Haussmann, PARIS BRONZES, MARBRES

INSTALLATIONS

complètes d'intérieurs DEVIS & DESSING SUR DEMANDE

Concerts et Spectacles

ROUBAIX Le concert Paul Dupin

Le concert Paul Dupin

Voici le programme du concert des œuvres de Paul Dupin, qui sera donné, demain soir, mercredi, salle Pierre Destombes, au Conservatoire:

1' Causerie: les œuvres de Paul Dupin et de Jean Christophe de Romain Rolland, par M. Paul Landoriny; 2' la Mort de l'Oncle Gottfried (Jean Christophe); a) la Mort, Lamentation, Révolte, b) Apaisement (1805), par le Quatuor Parent; 3' ales Sommets (Eugène Holland), 1891, b) l'Invocation à l'Enfant (1896), par M. Jean Reder (violon: M. Parent); 4' Prélude d'Automne (Jean Canora) 1809, par Mile Claire Hugon; 5' a) Médication (1807), b) l'Oncle Gottfried (1806), de Jean Christophe, par Mme Marthe Landormy; 6' a) la Légende du Pauvre Homme (1907), b) Nocturne (n' 1 de Sabine), quatre Quatuors sur Jean Christophe par le vieux Jean Michel, par le Quatuor Parent; 7' a) les Quatre Veillées (1900), b) le Convoi Rollinst 1908, par Mile Claire Hugon; 8' a) Christliches Wanderlied (1903), Paul Gerhardt (Jean Christophe), b) la Scéenade à la Mansarde (1908), par M. Jean Reder; 9' Tableau Musical (extrait de l'action Lyrique a Marcelle » en 4 actes, arrange nour 2 pianos par l'Auteur (1905): a) Jeux au camp, Appel aux armes, Marche guertiere, Assaut. b) Paix sur les Morts, par Mme Marthe Landormy et Mile Gilberte Dupin.

— Thédre Renouprez. — La représentation de La Fille du Tambour-Major a obtenu, merdi soir, un vif succès et le public n'a pas ménagé ses applaudissements aux artistes de la troupe Renoupres.

Aujourd'hui mercredi, Mam'zelle Sourire. Représentation offerée aux dames : un monsieur recevra une entrée graduite pour une dame; deux dames ensemble ne payeront qu'une place. — Prix des places: 2 fr. 50, 2 fr., 1 fr. 25, 0 fr. 75, 0 fr. 50.

Eureau de location ouvert au théâtre de 10 heures à midi et de 2 à 7 heures.

NE PASSEZ PAS A LILLE sans regarder attentivement MINET FRÈRES Talllours et chemisiers, 6, rue des Manneliers. (Grande-Place de Lille). Suprême élégance. 46

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 25 mai
UN ENNEMI DE LA POLICE. — Dans la soirée du 22 mai
un siour Victor Lepers, 22 ans, journalier, qui était en
état d'ivrease, cansait ou scandale dans l'estaminet de
M. Veys, rue du Fort, 25, à Roubaix. Il injuriait les
consommateuts, et leur adressait des menaces. La cabaretière remarqua que cet individu tenait ouvert dans
sa poche un couteau à cran d'arrêt, dont il aurait probablement fait uange si Mme Veys ne l'avait saisi

as poche un couteau à cran d'arrèt, dont il aurait probablement fait usage si Mme Veys ne l'avait asiai adroitement. Se voyant dépouillé de son arme, le pochard entra dans une violente colère, menage les consommateurs de leur faire un mauvais parti. Il allait jouer des poines lorsque auvvint M. Pernand Lefebvre, agent de police, que l'on avait été prévenir.

Lepers tourns sa fureur contre le représentant de l'autorité, il lui adressa des outrages, et enfin lui donna un comp de tête dans la polirine et des comps de pied. Avec l'aid cès consommateurs et de deux de ses collègues, M. Lefebvre parvint à matitiser ce dangereux invient, qui ne cessa cependant de se rebeller jusqu'au poste cù on dut le tainer.

Le prévenu déclare ne se convenir de rien et invoque l'ivresse pour excuse.

LES HALADES qui achètent leurs médica-ments aux pholes Noyon, rue de Lanney, 296, et rue de Fiandre, 111, à Roubeix, sont assurés d'obtenir aux meilleures conditions sont assurés d'obtenn aux membres avec le plus possibles des produits préparés avec le plus 66213

PAS-DE-CALAIS

LES ELECTIONS DE BOURY-NOTRE DAME ET D'ARQUES DEVANT LE CONSEIL D'ETAT. — Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Lalin contre un arrêté du Conseil de préfecture du Pas-de-Calais annulant son élection comme conseiller municipal de la commune de Boury-Notre-Dame, ainsi que celle de M. Mace, confee un arrêté rejetant sa protestation contre les élections municipales du 10 mai 1906, Gane la sommune d'Arques.

COUPONS Rebe, draparie, soieries, Lecointre, le conference de la Consorde Respesix.

INSTITUTO ELECTROTHERAPIE DE TOURNA!

ELINIQUE DE DOTTEUR LENTE

129, Devicearé des Nervions. — Taléphone nº 814.

Traitements apéciatre: Haute Fréquence : Traitement
de à goute, de l'artériosciérose, neurasthépie. Bains de
Lumière et Hydrédectriques : Arthritisme, rhumatisme,
obdailé, etc. — Rayen X.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du mardi 25 mai La céance est ouverte à deux heures, sons la présidence de M. Cooreman, président. Interpellation

Interpellation

On continue l'interpellation de M. Smeets « sur la non-observation, par la Scriété anonyme des Crintalleries du Val-Saint-Lambert des lois du 16 acot 1887, des 15 et 16 juin 1896 et du 24 décembre 1893. »

M. le Ministre de l'Industrie et du Travail maintient-ce qu'il a dit-de la société du Val-Saint-Lambert.

On ne peut rien lui reprocher.

M. Smeets. — Vos renseignements ne sont pas
cracts : on n'a pas interrogé un seul ouvrier.

M. le Ministre. — Il est cependant bien facile de
vérifier. C'est verser dans une arrequ complète que tes
ouvriers ne sont pas tenus au courant des comptes de
mutualité, de caisse de retraite, etc., de l'établissement.

ouvriers ne som pas tenus au courant des competes dementalité, de caisse de retraite, etc., de l'établissement.

M. Smeets. — Tout cels est inexact.

M. la Ministre — Je ne vous permets pas de parler ainsi: l'ai le droit d'avoir autant de confiance dans les étéclarations de la société du Val-Saint-Lambert que dans les vôtrés.

M. Smeets. — Je dis ce que je veux et vous n'avez rien à m'interdire.

M. le Ministre. — Je suis autant le ministre de l'Industrie que le ministre du Travail (Exclamations à l'extréme-gauche.) Je suis chargé de défendre les intérêts des uns et des autres.

Au Val-Saint-Lambert, les bilans sont affichés au grand jour et tous les intérêts que veux et es intérêts que veux et les intérêts des uns et des autres.

M. le Ministre ciscute de nombreux cas signalés, par M. Smeets et conclut que l'organisation des secours est parfaite. Du reste, le propre journal socialiste de Seraing a publié un article signé Smeets, diant exactement le contraire de ce qu'il sontient sujeurelleui.

Quant au service médical, il est fort bien fait; les services médical, il est fort bien fait; les services médical, et est fort bien fait; les Seraing et l'é de la banlieue.

J'ai chargé spécialement mes inspecteurs du travail de faire une enquête complète sur lous les points sou-levés par M. Smeets et je dois dire que j'ai eu tous mes apaisements.

M. Terwagne critique le service médical de l'éta-

mes apaisements.

M. Terwagne critique le service médical de l'éta-

blissement.

M. Furnémont prétend que les ouvriers n'ont rien à
M. Furnémont prétend que les ouvriers n'ont rien à
voir dans les Conseils d'administration des caisses de
secours et de mutualité: ceux qui font partie de ces
Conseils sont obligés de se plier aux exigences des pa-A. Smeets se défend d'avoir accusé la Société des Cristalleries du Vel-Saint-Lambert, d'avoir détéienne l'arrent des caisses de socours; il affirme que tout ou qu'il a dit dans son premier discours est exact et que les ouvriers ne parviennent pas à obtenir des transagne-ments sur ce qui se passe cane les diverses caisses de

L'interpellation est close. Autre interpettation

M. Oscray interpelle M. le Ministre de l'Intérieur sur le retard apporté à la nomination du bourgmestre de Vielsalm. Projet de loi

M. Schollaert, ministre de l'Intérieur et de l'Agri-calture, dépase un projet de loi modifiant les limites, séparatives des communes de Middelkerke et de Wile-kerke.

Suite de l'interpellation M. le Ministre de l'Intérieur. — La difficulté réside dans ce fait que Vielealm est composé de trois sections qui se disputent la prépondérance.

D'autre part, on a introdoit une demande de séparation de Vielsalm avec plusieurs de ses sections. Il faut donc bien attendre.

La nomination du bourgmestre appartient au pouvoir central, ce que paraît avoir oubliet, dans as présentation, le Conseil communal de Vielsalm.

M. Osesay revient sur ses précédentes observations.

La séance est levée à 4 h. 40. — Demain, séance ¥ 1 heure 45.

COUR D'ASSISES DU HAINAUT Le Double Crime de Gilly

La cour d'assises du Hainaut a commencé hier, l'examen de l'affaire à charge des nommés Isidore Willepenninck, houilleur, demeurant à Gilly, et Gérard-Henri Meert, houilleur également, domicilié à Lodelinsart, accusés d'avoir assassiné les époux Deraedt, âgés de 75 ans, qui habitaient une maisonnette située à Gilly, et d'avoir, pour faire disparaître les traces de leur double crime, mis le feu à l'habitation des victimes.

C'est pendant l'absence de Constant Deraedt, fils des victimes, qu'ils ont commis leur crime. A son retour, Constant Deraedt éteignit le feu et découvrit les cadayres de ses parents à moitié carbonisés.

account les causties de ses poursons et et carbonisés.

Un couteau restait planté dans la gorge du père ; quant à la femme, elle avait les poumons perforés par dix-neuf coups de couteau.

L'attitude des accusés à l'audience a été cynique; ils ont raconté avec force détails les circonstances dans lesquelles ils avaient commis leur double crime.

Quinze témoins ont été entendus.

Verdict : Double condamnation à mort Après réquisitoire et plaidoiries, le jury a ré-pondu affirmativement à toutes les questions qui lui étaient posées. La Cour a condamné Winnepenninck et Meert 2 la peine de mort.

Encore une enfant tuée par une automobile

Mardi, vers midi, la petite Hélène François, agée de 9 ans 1/2, demeurant rue Bara, numéro 2, à Cureghem, traversait la rue de Fiennes, quand elle a été surprise par une voiture automobile, conduite par le nommé Madou, de la rue Wayez, à Anderlecht. L'enfant a disparu sous la lourde voiture et c'est dans un état pitoyable qu'elle a été relevée. Une partie de la tête avait été enlevée et plusieurs membres étaient fracturés.

Au moment de l'accident passait un auto-taximètre. Le chauffeur stoppa aussitôt, déposa la petite victime dans sa voiture et la conduisit à l'hôpital Saint-Pierre où, malheureusement, on n'a

l'hôpital Saint-Pierre où, malheureusement, en n'a pu que constater la mort, qui probablement doit avoir été instantanée. Carreaux céramiques pour pavements, etc. — Gustave Lesenne, Tournai (Belgique). Téléph. 460.

OSTENDE Appartements français blés. 46, avenue de la Reine.

LA VIE SPORTIVE

LES COURSES DE SAINT-OUEN

LES COURSES DE SAINT-OUEN

du march, 25 mai

Paris, 25 mai. — (Par depoche.) — Voici des résmitate
des courses qui ont eu lieu à St-Ouen:

Prix de la Vienne (steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr.,
3,800 m.): fer. Homoselle, à M. Widener, pes. 62,00 pls.
18-30, pel. 26-00, pl. 18-00; se. Loup de Mer III, à M. J.
Rose, pes. 16-00, pel. 8-50; 30, Cintra. — Nou placée;
Donapale, Prince Mismon. White Heather.

Prix de la dartemps (course de haies, 4000 fr., 3,100
métres): fer. Quolibes II, à lord Buchan, pes. 20,50° pel.
8-00; 30, Le Liseron. — Nou placé: Pic de la Mismadole.

Prix de l'Aunis (course de haies, 4000 fr., 3,100
nois de l'Aunis (course de haies, 4000 fr., 3,100
res Fabliques 30, pel. 18-00; 50, Indus de Grevanna.

Prix de l'Aunis (course de haies, 10,000 fr., 400 m.); f., 60,0; se. Reporier, à M. Champion, pes. Grevanna.

Prix du Gers (course, de haies, handiss, hadis, pel., 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Huma. Des Breo, 1, 25,00 m.); for, Greenat II, à M. de Reyal. — Non placée: Fhech d'Eau, Boulogne, Lady Douglas, Magil.

Prix du L'inventive (specph-chaze, thindiane, 1, 200 fr., 200 m.); for, Man, A. M. Prizer, pes. 47,00 pl., 200 m.); for, Man, 1, 200 m.); for, Man, A. M. Prizer, pes. 200, pel. 30,00 pl., 200 pl